Cfdt: métallurgie
FGMM

49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 50 70
Fax : 01 56 41 50 96
mines-metallurgie@fgmm.cfdt.fr
www.fgmm.cfdt.fr

Communiqué
« AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES »

Du 4 mars 2016

Contact : Magali Benoit, Secrétaire nationale, 01 56 41 50 70

Areva NC : la CFDT signe l'accord d'accompagnement du PSE, mais regrette le gâchis humain et financier

L'entreprise subit les erreurs stratégiques des dirigeants du groupe et des politiques, et en fait payer le prix fort aux salariés par l'emploi. Les comptes d'Areva présentent des pertes à hauteur de 5 milliards sur l'exercice 2014, auxquels s'ajoutent 2 milliards de pertes pour l'exercice 2015.

Areva a décidé de déclencher un PSE sous la forme d'un PDV autonome. Ce seront 6 000 suppressions d'emplois dans le monde dont 4 000 pour Areva France, plus de 1 300 suppressions de postes aux bornes d'Areva NC.

Ce PSE associé à un plan de compétitivité encadre des réorganisations, des externalisations et des économies sur les achats. De fait, ce sont les salariés d'Areva et ses sous-traitants qui vont être impactés. Chez Areva NC, il y a ceux qui partent (retraites, projets personnels, etc.) et ceux qui vont rester. Et pour ceux qui restent, l'avenir professionnel est sombre. Du côté sous-traitant, les renégociations ou les pertes de marché auront des conséquences sociales terribles.

La CFDT s'est exprimée dès le départ contre cette mauvaise gestion sociale. Les réductions d'effectifs engendreront sous effectifs, pertes de compétences et une augmentation des Risques Psycho-Sociaux.

Pour accompagner ce PSE, la Direction a organisé une négociation pour des mesures complémentaires au livre 1. Négocier des mesures d'accompagnement ne vaut pas acceptation des suppressions d'emploi. Néanmoins, cette procédure légale et le désastre social qui en découle nous contraignent en tant qu'organisation syndicale responsable à accompagner le mieux possible les salariés, qui une nouvelle fois, vont contribuer seuls à la tentative de redressement de l'entreprise. C'est en ce sens que la CFDT a contribué à la négociation de ces mesures spécifiques ANC pour encadrer les mesures collectives pour tous les types de mobilités : intra et inter établissements, départs en retraite ou projets personnels (créations d'entreprises ou CDI en dehors de l'entreprise). La CFDT a décidé de signer cet accord. La CFDT restera vigilante au déploiement du plan.